

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 09 juin 2016**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 09 juin 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault (arrivée à 20 H 20) M. Pottier, Mme Hiland, M. Guinoiseau, Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Godin.

Secrétaire de séance : M. Patrice BELLANGER

Ordre du jour

- ☞ Extension des compétences de Laval Agglomération en matière d'eau potable et d'assainissement
- ☞ Avenant N° 1 à la convention concernant le partage du foncier bâti économique
- ☞ Remboursement à Méduane Habitat du coût des travaux de viabilisation de la zone locative du Verger
- ☞ Nouveau Quartier – Point sur la modification du permis d'aménager
- ☞ Rétrocession chemins ou portions de chemins suite à enquête publique
- ☞ Accueil de loisirs 10/18 ans de juillet en intercommunalité avec Ahuillé – Fixation des suppléments au prix de journée ou demi-journée pour les sorties ou les activités avec intervenant extérieur
- ☞ Attribution subventions Ecole du Sacré-Cœur/sorties de fin d'année scolaire
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 12 mai 2016

Fête communale : il est précisé que celle-ci se déroulera les 11 et 12 juin (et non les 12 et 13, comme indiqué dans le compte-rendu).

Puis, G. TRAVERS, secrétaire de séance lors du dernier conseil, regrette que plusieurs modifications qu'il a apportées au compte rendu n'aient pas été reprises, notamment :

- le ou les nom(s) des intervenants lorsque des idées ou nouvelles propositions ont été émises,
- la préparation d'un « outil communiquant » sur les atouts de Montigné pour l'accueil de nouveaux habitants

Les comptes rendus étant suffisamment détaillés et s'agissant d'un travail d'équipe, le Maire estime qu'il n'y a pas lieu d'indiquer les noms des conseillers intervenants. Quant à l'accueil des nouveaux habitants, le principe a été acté, la forme reste à définir en commission.

Le compte rendu est ensuite approuvé sans autre observation.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LAVAL AGGLOMERATION

La loi N° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi « NOTRe », prévoit qu'au 1^{er} janvier 2020 les communautés de communes et d'agglomération disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences « eau potable » et « assainissement ».

Actuellement, Laval Agglomération n'a pas de compétences dans ce domaine. Elle assure uniquement la gestion des eaux pluviales dans les zones d'intérêt communautaire.

En mars 2015, Laval Agglomération a lancé une étude sur l'évolution des compétences « eau potable », « assainissement collectif », « assainissement non collectif » et « eaux pluviales » sur son territoire.

De cette étude, il ressort :

- une diversité des modes de gestion, entre les services gérés en régie (cas de Montigné), en délégation de service public et en marché,
- une forte disparité tarifaire d'une collectivité à l'autre (facture eau et assainissement variant de 256,00 € HT (Laval) à 408,78 € HT pour une consommation de 120 M³ par an),

Les résultats de cette étude ont été présentés :

- aux élus, lors d'un séminaire fin mars 2016 et
- au conseil communautaire le 23 Mai 2016. Ce dernier a approuvé l'extension des compétences optionnelles de Laval Agglomération en matière de :
 - Eau potable : production, distribution et gestion des abonnés (au 01/01/2017)
 - Assainissement collectif : collecte, traitement, gestion des abonnés (au 01/01/2017),
 - Assainissement non collectif : contrôle des installations, gestion des abonnés (au 01/01/2017),
 - Eaux pluviales, au 1^{er} janvier 2018 (du fait de la nécessité de réaliser d'ici là une étude, de type schéma directeur, pour déterminer le patrimoine concerné et les charges financières afférentes).

Dans le cadre de ce transfert de compétences, les objectifs suivants ont été fixés :

- Harmonisation progressive des tarifs, sur une durée de 11 ans (qui devrait se traduire pour Montigné par un maintien des tarifs en vigueur),
- Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux,
- Maîtriser les fuites sur les réseaux d'eau potable et les eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement,
- Augmenter le renouvellement du patrimoine (renouvellement des canalisations tous les 80 ans contre 200 ans actuellement),
- Maîtriser les impayés,
- Mettre en œuvre une démarche d'harmonisation des pratiques et obtenir une certification dans les domaines de la qualité, de l'environnement et de la sécurité.

Ce transfert va avoir des conséquences pour la commune puisqu'il va entraîner le transfert au 1^{er} janvier 2017 :

- du patrimoine (station épuration, réseaux, etc.),
 - des budgets : les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2016 seront reversés intégralement aux budgets annexes eau et assainissement de Laval Agglo (alors que le budget eau de la commune est largement excédentaire),
 - et du personnel. Les agents à temps complet seront transférés à Laval Agglo.
- Par contre, pour les agents à temps non complet (ce qui est le cas de Montigné où le temps imparti pour la gestion des services eau et assainissement est estimé à 0,5 équivalent/temps plein), des échanges et concertations sont en cours. Une 1^{ère} réunion des agents est programmée au cours de la 1^{ère} quinzaine de juillet.

Par ailleurs, les élus voudraient s'assurer que les dossiers en cours soient bien repris : réfection des réseaux Rue des Lauriers (travaux d'enfouissement préalablement à la réfection de l'enrobé par le Conseil Départemental), réfection des réseaux de la Place Jean-Bézier/Impasse des Aulnes,

Aussi, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'extension des compétences de Laval Agglomération en matière :

- d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) au 1^{er} janvier 2017
 - d'eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018,
- ☞ et APPROUVE le projet des nouveaux statuts de Laval Agglomération.

Les décisions de transfert des agents, du patrimoine et des budgets devraient intervenir d'ici fin novembre 2016. Des compléments d'informations seront transmis au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

LAVAL AGGLOMERATION – PARTAGE DU FONCIER BATI ECONOMIQUE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SIGNE AVEC LES COMMUNES ET MODIFICATION DU TAUX DE PRELEVEMENT

M. le Maire présente le projet d'avenant N° 1 à la convention (approuvée le 25 octobre 2013) acceptant le principe de reversement du foncier bâti économique en provenance des parcs en cours d'aménagement ou à aménager à partir du 1^{er} janvier 2010 ainsi que les extensions de parcs existants. Pour Montigné, seule la ZA du Haut-Chêne est concernée.

Cet avenant a pour objet :

- d'adapter le taux de prélèvement des communes aux données financières de 2015,
- de revoir la formule de prélèvement qui s'appuie sur le taux de foncier bâti communal de 2011.

Aussi, après en avoir délibéré et malgré une augmentation du taux de prélèvement (passant de 16,24 % à 23,92 % du fait d'une progression significative des données financières de la commune entre 2011 et 2015), le Conseil Municipal approuve l'avenant présenté et autorise le Maire à le signer.

REMBOURSEMENT A MEDUANE HABITAT DES TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA ZONE LOCATIVE DU VERGER

Conformément à la convention de partenariat signée avec Méduane Habitat par délibération en date du 12 décembre 2013 et au vu des justificatifs des frais engagés, le Conseil Municipal :

- accepte le versement à Méduane Habitat d'une participation de 150 000 € correspondant au coût de viabilisation de la zone locative,
- précise que le règlement de cette somme sera fractionné : règlement de 75 000 € en juin/juillet 2016 et le solde à l'achèvement complet de l'opération.

NOUVEAU QUARTIER – MODIFICATION PERMIS D'AMENAGER

Suite aux modifications présentées lors de la dernière réunion et à une visite sur place avec les membres de la commission des travaux, M. le Maire rend compte des entretiens qu'il a eu avec les différents propriétaires :

- Chemin piétonnier : il sera conservé en fond de parcelles des lots 1, 2 et 3, du fait de la présence d'une servitude (trop-plein du bassin d'orage). Par contre, en accord avec le futur acquéreur du lot 4, son emprise sera réduite au droit dudit lot,
- Suppression de la parcelle N° 9 : le propriétaire du lot 11 n'est pas intéressé par l'acquisition du délaissé de terrain (prix trop élevé). Le propriétaire du lot 8 est intéressé mais n'a pas l'accord de sa banque (étude en cours auprès d'un courtier).
- Suppression de la parcelle N° 18 : le propriétaire du lot N° 17 est intéressé par l'achat de la moitié de la parcelle
 - Lot N° 2 : il y a été fait un apport de terre végétale,
 - Intégration du chemin vert au lot N° 6 : attente de la réponse des propriétaires.

Le conseil se donne un mois supplémentaire pour monter le dossier, se fixant pour objectif l'approbation du modificatif du permis d'aménager à la prochaine réunion.

RETROCESSION CHEMINS OU PORTIONS DE CHEMINS

Au vu des rapports et conclusions favorables du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal doit attendre 2 mois à compter de l'ouverture de l'enquête, délai pendant lequel les personnes intéressées peuvent manifester leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien desdits chemins ou portions de chemins. Après quoi, il pourra être procédé à leur désaffectation.

D'ici là, il sera procédé au bornage du chemin de Barré (à définir en accord avec l'acquéreur).

ACCUEIL DE LOISIRS 10/18 ANS DE JUILLET EN INTERCOMMUNALITE AVEC AHUILLE – FIXATION DES SUPPLEMENTS AU PRIX DE JOURNEE, DEMI-JOURNEE OU SOIREE POUR LES SORTIES ET ACTIVITES AVEC INTERVENANT EXTERIEUR

Comme annoncé lors de la dernière réunion et sur proposition de la commune d'Ahuillé, le Conseil Municipal fixe comme suit les suppléments pour les sorties et activités avec intervenant extérieur (ceux-ci se rajoutent au prix de journée, demi-journée ou soirée en fonction de l'activité choisie) :

Date	Activités	T1	T2	T3
Programme 10/13 ans				
Jeudi 07 juillet AM	Squash/Paddle	10,30	10,90	11,50
Lundi 11 juillet AM	Rugby avec professionnel	2,70	2,85	3,00
Mardi 12 juillet (J)	Piscine « Les Atlantides » au Mans	2,70	2,85	3,00
Mardi 19 juillet AM	Handi basket avec professionnel	9,00	9,50	10,00
Mardi 19 juillet (S)	Saccer	7,60	8,00	8,50
Jeudi 21 juillet (J)	Rock Ici Mômes	5,40	5,70	6,00
Jeudi 21 juillet (S)	Billard hot-dog	3,60	3,80	4,00
Vendredi 22 juillet AM	Watter Polo	4,50	4,75	5,00
Lundi 25 juillet (S)	Laser Games	11,70	12,35	13,00
Mardi 26 juillet (J)	Sortie aux grottes de Saulges	10,60	11,20	11,80
Mercredi 27 juillet AM	Tir à l'Arc	7,60	8,00	8,50

Date	Activités	T1	T2	T3
Programme 14/18 ans				
Jeudi 07 juillet (J)	Journée Triathlon	4,20	4,45	4,70
Lundi 11 juillet (M)	Catamaran	10,80	11,40	12,00
Mardi 12 juillet (J)	Piscine « Les Atlantides » au Mans	2,70	2,85	3,00
Mercredi 13 juillet (M)	Bâteau électrique/Mayenne	7,90	8,30	8,75
Lundi 18 juillet (M)	Musculation à Urban Fitness	7,20	7,60	8,00
Mardi 19 juillet AM	Tir à Air comprimé	3,60	3,80	4,00
Mardi 19 juillet (S)	Soccer et bubble foot	7,60	8,00	8,50
Vendredi 22 juillet (J)	Journée bien-être	18,00	19,00	20,00
Lundi 25 juillet (M)	Initiation boxe à Loiron	1,80	1,90	2,00
Lundi 25 juillet (S)	Laser Games	11,70	12,35	13,00
Mercredi 27 juillet (AM)	Tir à l'Arc	7,60	8,00	8,50
Jeudi 28 juillet (S)	Paint-Ball/Burger-frites	16,20	17,10	18,00

M : Matin - AM : Après-midi – J : Journée – S : Soirée

T1 – Quotient Familial < à 900 €

T 2 – Quotient familial compris entre 900 € et 1 200 €

T 3 – Quotient familial supérieur à 1 200 €

SUBVENTIONS ECOLE PRIVEE – SORTIES PEDAGOGIQUES ANNEE 2015/2016

A la demande du Directeur de l'Ecole Privée et conformément à la délibération du 25 février 2016, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'APEL une subvention de 676,50 €, correspondant à 25 % du coût de chacune des sorties de fin d'année scolaire :

- 500,75 € pour la sortie au Château de Versailles le 21 juin 2016 des 19 élèves de CE 2 et CM (coût de 2 003 €),
- 175,75 € pour la sortie au Village Enchanté de Bellefontaine du 23 juin 2016 (coût de 703 € pour 39 élèves).

AMENAGEMENT RUE DU VERGER – RESULTATS OUVERTURE DES PLIS

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation effectuée auprès de 3 entreprises concernant l'aménagement de la Rue du Verger et au vu du rapport d'analyses des offres établi par le cabinet ZUBER, maître d'œuvre, le Conseil Municipal :

- ☞ RETIENT la proposition de l'entreprise EUROVIA de Laval, mieux-disante, d'un montant de 22 410,00 € HT (dont 3 982,00 € HT au titre de l'option relative aux déplacements des réseaux pour la pose des containers enterrés),
- ☞ PRECISE QUE, dans le cas où les déplacements des réseaux seraient pris en charge par Laval Agglomération, le marché serait ramené à 18 428,00 € HT,
- ☞ INFORME qu'une réunion est programmée sur place avec Laval Agglomération pour la pose des conteneurs le 14 juin 2016, à 10 H 45,
- ☞ STIPULE que les travaux démarreront fin juin.

Par ailleurs, S. BRUNET informe qu'une rencontre est programmée demain, à 8 H 30, zone locative du Verger, avec Méduane Habitat et Eurovia, pour la réalisation des enrobés de la Côte des Murs.

MAISON 14, RUE DES LAURIERS DONNANT RUE DES ECOLES

Suite à la visite de la commission des travaux, différents aménagements sont en cours :

- Pose de double-cloisons dans la chambre à l'étage (mauvais état du soubassement et des murs). Néanmoins, au vu des problèmes d'humidité, il est demandé de s'assurer de la présence d'une ventilation,
- Installation d'une cloison entre le bureau et la salle de bains avec pose d'une porte en galandage,
- Modification de l'installation électrique,
- Réfection des peintures de l'ensemble des pièces (y compris du rez-de-chaussée),
- Aménagement des extérieurs : abattage des bananiers et de 2 arbustes, réfection pelouse après apport de terre végétale et clôture,
- Pose de claustras entre les 2 maisons.

Ces travaux seront réalisés par les agents communaux.

Ce logement sera reloué au 15 août 2016 à M. Julien BUREAU, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 390 € (sans changement).

Par ailleurs, la réimplantation du calvaire sollicitée par G. DUCHEMIN dans le cadre de la vente de la Forge, à l'endroit mentionné dans l'acte notarié n'est pas envisageable (manque de stabilité liée au décaissement du talus). En conséquence, le calvaire sera réinstallé en retrait de l'emplacement prévu, sur le talus existant du jardin pour permettre une assise stable des pierres. Cette modification d'implantation fera l'objet d'un acte rectificatif par devant Me GUITTIER avec le concours de Me DERRIEN.

RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – TRANSPORT

Dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de délégation de service public des transports qui va prendre effet au 01/09/2016 (avec mise en œuvre au 01/01/2017), Laval Agglomération envisage :

Transport à la demande : maintien du service, avec un délai de réservation d'une heure (sans changement). Par contre, il est prévu une nouvelle réduction des plages du TAD pour ne pas concurrencer le transport scolaire. De ce fait, toutes les plages avant 10 H et entre 15 H 30 et 18 H seraient supprimées

Transport des primaires : Suppression pour des raisons d'équité de la prise en charge du service par Laval Agglo. A ce jour, 12 communes (dont Montigné) en sont bénéficiaires, avec une application plus ou moins stricte du seuil de 2 km de distance par rapport au bourg. Le coût est jugé trop élevé pour une centaine d'élèves sur l'agglo (2 376 € par élève). Le service figure cependant dans le marché, en option. Les communes intéressées pourraient le maintenir à condition d'en assurer le financement.

Les élus font part de leur mécontentement, considérant que Laval Agglo défavorise les habitants de la 2^{ème} couronne. En effet, le TULIB est un atout qui permet d'apporter aux habitants de la commune un service adapté à celui de la 1^{ère} couronne. Quant à la suppression du transport des primaires, il est rappelé qu'à l'origine, le service avait été mis en place pour les enfants d'agriculteurs. Néanmoins, sa suppression pourrait être préjudiciable pour les écoles, certaines familles risquant de scolariser leur(s) enfant(s) en dehors de la commune.

Il est donc décidé d'adresser un courrier de désapprobation à Laval Agglomération en soulignant le manque de concertation et en demandant notamment que soient revues les plages horaires du TAD.

SUBVENTION TEPCV

Dans le cadre du programme TEP CV (travaux énergie positive/Croissance verte), les travaux

- de remplacement des ouvrants de la façade sud de la mairie (17 529 € TTC),
- d'éclairage et de chauffage dans divers bâtiments communaux (18 066 € TTC),
- de remplacement de menuiseries dans une maison de la Rue des Lauriers (3 360 € TTC),

ont été retenus et pourront bénéficier d'une subvention de 16,89 % (soit 6 580 €).

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec Laval Agglomération, le Ministère de l'Ecologie, l'ADEME et la CDC pour pouvoir bénéficier de ces fonds.

REMBOURSEMENT RACCORDEMENT ELECTRIQUE – PARCELLE DU HAMEAU DE LA PAILLARDIERE

Conformément à la délibération du 25 février 2016, le Conseil Municipal décide de rembourser à M. et Mme LEGRAIS/LECHAT, propriétaire de la parcelle 6 du Hameau de la Paillardièrre, la somme de 1 448,17 € TTC, correspondant au coût du

raccordement électrique, qu'ils ont indûment supportée. En effet, cette somme aurait dû être prise en charge par la Municipalité.

RESEAUX EAUX USEES ET PLUVIALES DE L'IMPASSE DES AULNES

A la demande des habitants de l'impasse des Aulnes, une réunion est programmée le mardi 28 juin 2016, à 18 H 30, en Mairie, pour évoquer les problèmes d'évacuation des eaux usées et pluviales du secteur.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'étude du PLUi a démarré avec pour objectif l'adoption du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) en mars 2017. Les élus référents de la commune en charge du dossier sont M. Peigner, S. Brunet et M.J.Thériaux.

Plusieurs réunions se sont déjà tenues : 1 sur la commune (de portée générale) et plusieurs au sein du secteur territorial de regroupement (L'Huisserie, Montigné, Nuillé et Ahuillé) sur des thèmes spécifiques :

- bocage avec lancement d'une démarche d'inventaire collaboratif du bocage, sa préservation pouvant avoir un enjeu écologique, hydraulique, social ou économique. Chaque commune va donc devoir procéder au classement et à la description des haies de son territoire. Ce travail étant fastidieux, la Municipalité envisage, dans un premier temps, de demander la contribution des agriculteurs lors d'une réunion qui serait organisée en juillet prochain,
- patrimoine avec obligation de répertorier l'ensemble du patrimoine de qualité de la commune (maisons, chapelle, moulin, etc..)

Un premier séminaire est programmé le 16 juin à L'Huisserie

DEPLACEMENT ACCES AU CHENE VERT

Suite à la visite d'août dernier de M. le Président du Conseil Départemental sur place, l'accès à la propriété NAY va être déplacé sur la route d'Ahuillé. Les travaux, à la charge du Département, seront réalisés prochainement.

PUITS – ZONE LOCATIVE DU VERGER

Méduane Habitat va procéder au rejointoiement de la maçonnerie. La commune va prendre à sa charge la réfection de la toiture en ardoises naturelles et accepte le devis des Ets HARDY de Nuillé d'un montant de 990,60 € TTC. Un dossier de demande de subvention sera déposé, sous réserve que les conditions soient remplies.

LOCATION GARAGE A LA FORGE

Le Conseil décide de louer le garage actuellement vacant de la Forge à M. et Mme GERARD/OGER avec effet au 1^{er} juin 2016 moyennant un loyer de 17 € par mois et autorise le Maire à signer une convention de location précaire.

COURRIER ASLM – VIDE GRENIER

Le Président de l'ASLM remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du vide-grenier du 1^{er} mai dernier (affluence record tant au niveau des exposants que des visiteurs). Il a déjà arrêté la date de la prochaine édition au dimanche 07 mai correspondant au 1^{er} dimanche de mai. Or, en 2017, le 07 mai sera également la date du second tour des élections présidentielles. Pour l'ASLM, cela ne pose pas de problème, une navette par minibus pouvant être mise en place pour amener les électeurs du rond-point du Haut-Chêne à la Mairie via la cour du Verger et le chemin du Coudray. Néanmoins, la commune n'y est pas favorable, ne voulant en aucun cas perturber le bon déroulement des opérations électorales. Il sera donc demandé à l'ASLM de modifier sa date de vide-grenier en l'avancant ou la reculant d'une semaine. D'autres problèmes sont évoqués dans le courrier de l'ASLM (stationnement, toilettes publiques, sonorisation) et seront examinés par la commission des travaux.

CAUE – AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG

Une réunion d'échange sur ce dossier avec le CAUE est programmée le lundi 13 juin 2016 à 17 heures.

CORRESPONDANT OUEST France

Ouest-France est à la recherche d'un nouveau correspondant sur la commune, M. BEUCHER n'en assurant plus les fonctions.

ROUTE DE L'HUISSERIE/RD 578

Suite aux problèmes rencontrés lors des orages d'avril dernier, les habitants des hameaux de la Boîte demandent le déplacement du transformateur situé entre les propriétés BARBIER et GIRARD et de la ligne électrique.

Il est également signalé la dangerosité de la route de L'Huisserie (au niveau du Pont de la Maison Blanche, du virage de Fleur des Vents) et du non-respect des limitations de vitesse.

VISITE MAISON DU TERTRE

Espace Info Energie de Laval, dans le cadre de l'amélioration énergétique des logements, organise le jeudi 23 juin 2016, de 18 H 30 à 21 H 30, la visite de la Maison du Tertre, afin de pouvoir apporter des conseils gratuits et personnalisés aux personnes intéressées.

COMMISSION DES TRAVAUX

Elle se réunira le 30 juin à 20 heures

SPECTACLE DES NUITS DE LA MAYENNE

La commission communication est toujours à la recherche de bénévoles pour la préparation et le rangement du site les 1^{er} et 03 août 2016.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- le jeudi 07 juillet 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Visé par la secrétaire
de séance,

Le Maire,